

CFTC : Faire du syndicalisme autrement...

Les sujets qui nous tiennent à cœur sont en général trop complexes pour pouvoir être résumés dans le format classique des tracts distribués par les organisations syndicales.

Nous souhaitons expérimenter avec vous une nouvelle forme de communication, mélangeant le papier pour vous sensibiliser/alerter sur un sujet donné, et des compléments d'informations disponibles le jour même sur notre site Internet : www.cftc-psa.org

Premier thème abordé pour cette expérimentation, celui des salaires.

Parlons un peu... des salaires en général et de ceux des Cadres en particulier

Combien êtes-vous payé ? Êtes-vous bien ou mal payé ? Combien sont payés mes collègues, et la différence entre leurs salaires et le mien est-elle justifiée ?

Autant de questions que nous nous posons tous, mais que nous avons du mal à aborder entre collègues, au-delà des généralités de façade derrière lesquelles nous nous cachons : nous sommes tous mal payés !

S'il est facile d'exiger de la transparence pour les autres, et en particulier de la part « du patronat », il est beaucoup plus compliqué de se l'appliquer à soi-même et d'afficher son salaire sur la place publique !

A la CFTC nous sommes convaincus qu'il est temps de briser, au moins partiellement, ce type de tabou, et que nous aurions tous, individuellement et collectivement, à y gagner.

Quelles sont les sources d'informations à notre disposition ?

- Les rémunérations du Directoire sont fournies dans le rapport financier annuel (informations réglementaires accessibles à tous).
- Les informations fournis aux organisations syndicales lors des « négociations annuelles » sur les rémunérations

1DF = Premier décile,
femmes, plus petit coeff

9DH = Neuvième décile,
Hommes, plus grand
coeff

M Varin* : 1300 k€ / an + PVG certaines années
(total 3,3 M€ la meilleure année)

Directoire* : 618 k€/an + PVG certaines années
(total 1,2 M€ les meilleurs années)

Cadres Dir et cadres Sup ?

Ingénieurs et Cadres (poste C à F) ?

TAM (rémunération mensuelle)
de 1862€ (1DF) à 3099€ (9DH)

Ouvriers et Employés (rémunération mensuelle)
de 1529€ (1DF) à 2567€ (9DH)

* M Tavares a été embauché aux mêmes conditions que celles appliquées en 2013 pour M Varin. M Grégoire Olivier touche, en plus de sa rémunération, une « prime d'éloignement » de 309 k€.

Premier et neuvième décile, salaire médian, les informations qui nous sont fournies pour les ouvriers et les ETAM permettent à chacun de savoir où il est en est.

Coeff.	Effectifs		Salaire mini		Salaire au 1er décile		Salaire médian		Salaire au 9ème décile		Salaire moyen	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
255	1 330	3 325	1 140 €	1 700 €	1 071 €	1 324 €	2 309 €	2 075 €	3 195 €	2 323 €	3 302 €	2 509 €
270	550	1 000	1 170 €	1 500 €	1 045 €	1 320 €	2 100 €	2 100 €	3 025 €	2 300 €	3 100 €	2 300 €
285	500	3 240	1 300 €	1 800 €	1 050 €	1 300 €	2 200 €	2 200 €	3 100 €	2 300 €	3 200 €	2 300 €
305	143	1 120	2 000 €	2 300 €	2 000 €	2 300 €	2 400 €	2 400 €	3 150 €	2 600 €	3 400 €	2 600 €
320	1 30	404	2 233 €	2 600 €	2 200 €	2 300 €	3 400 €	2 300 €	3 600 €	2 600 €	3 400 €	2 600 €
335	343	2 810	2 000 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 600 €	2 600 €	3 300 €	2 600 €	3 400 €	2 600 €
365	100	1 000	2 000 €	2 400 €	2 300 €	2 400 €	2 700 €	2 700 €	3 300 €	2 800 €	3 500 €	2 800 €
395	1	2	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €

Pour consulter le tableau, rendez-vous sur www.cftc-psa.org, rubrique rémunération ou flashez le code ci-dessous



Pour les cadres, et malgré notre demande, la Direction ne souhaite toujours pas fournir la grille salariale utilisée dans l'entreprise (fonction des poids de poste classés de A à F). Elle se contente de satisfaire aux obligations réglementaires en fournissant la grille selon la classification de la métallurgie (cf tableau sur www.cftc-psa.org).

Pour être en mesure de vous fournir la bonne information, nous avons donc besoin de vous !

En complément de l'enquête menée annuellement par la CFE-CGC sur les augmentations de salaire, nous vous sollicitons pour nous permettre de reconstruire la grille de salaire des cadres appliquée par PSA. Pour cela, rendez-vous à l'adresse ci-dessous, saisissez le code d'accès unique **ik7m6pt5**. Vous pourrez alors y renseigner, de manière anonyme, votre salaire et votre poids de poste. Si vous ne connaissez pas votre poids de poste, vous trouverez également sur notre site la manière de le retrouver :



www.cftc-psa.org/enquete



<http://www.cftc-psa.org/remuneration-des-cadres-comment-connaître-sa-classe-fonction>

Et bien sûr, dès que, grâce à vous, nous aurons suffisamment de données, nous ne manquerons pas de revenir vers vous !